

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 16/019/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 206/03 (MDE 16/014/2003 du 11 juillet 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTION IMMINENTE / TORTURE / PROCÈS INIQUÉ

JORDANIE

**Ali Jabbar Taher Ali (h), ressortissant irakien, environ 22 ans
Ward Amin Abd al Qader Abdallah (h)**

Londres, le 9 octobre 2003

D'après les informations reçues, Ali Jabbar Taher Ali et Ward Amin Abd al Qader Abdallah ont été pendus hier, à l'aube, dans la prison de Swaqa. Ils avaient été déclarés coupables du meurtre de Wisam Hatem Abdullah al Hourani et condamnés à la peine capitale en janvier 2003.

Amnesty International est préoccupée par les allégations selon lesquelles des membres de la police judiciaire de Amman, la capitale jordanienne, ont soumis Ali Jabbar Taher Ali à des actes de torture destinés à le faire « avouer » ce crime. L'organisation est également préoccupée par les informations indiquant que les procédures judiciaires dans le cadre desquelles cet homme a été jugé ne satisfaisaient pas aux normes internationales d'équité.

On pense que ces deux exécutions portent à cinq le nombre de personnes auxquelles les autorités jordaniennes ont ôté la vie au cours de l'année 2003. Par ailleurs, cette année, quelque 15 condamnations à la peine capitale ont été prononcées dans ce pays. Amnesty International s'est à maintes reprises déclarée préoccupée par les informations selon lesquelles des détenus étaient soumis à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements destinés à leur arracher des « aveux » ; elle a en outre maintes fois déploré le recours à la peine de mort en Jordanie.

Merci beaucoup à tous ceux qui sont intervenus en faveur de Ali Jabbar Taher Ali et Ward Amin Abd al Qader Abdallah. Dans la dernière série d'appels que vous ferez parvenir au plus vite, dans la mesure du possible, aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :

– condamnez l'exécution de Ali Jabbar Taher Ali et Ward Amin Abd al Qader Abdallah ;

– appelez les autorités jordaniennes à ouvrir sans délai une enquête indépendante sur les actes de torture dont Ali Jabbar Taher Ali aurait été victime pendant sa détention dans les locaux de la police judiciaire, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à déférer les responsables présumés d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements à la justice ;

– reconnaissez que les États ont non seulement le droit mais aussi le devoir de traduire en justice ceux qui commettent ou projettent de commettre des crimes violents, mais soulignez qu'ils doivent le faire dans le respect des normes internationales d'équité ;

– faites part de vos préoccupations quant au nombre d'exécutions ayant eu lieu en Jordanie, et demandez instamment aux autorités de ce pays de mettre un terme à cette pratique et d'œuvrer en vue de l'abolition de la peine capitale.

APPELS À :

Roi de Jordanie :

His Majesty King 'Abdallah bin Hussein
Office of His Majesty the King
Royal Palace
Amman, Jordanie

Télégrammes : King 'Abdallah bin Hussein, Amman, Jordanie

Fax : +962 6 462 7421

Formule d'appel : *Your Majesty*, / Sire, (Votre Majesté, dans le corps du texte)

Vice-Premier ministre et Ministre de la Justice :

Faris Nabulsi
Minister of Justice
P.O. Box 6040
Amman, Jordanie

Télégrammes : Justice Minister, Amman, Jordanie

Fax : +962 6 464 3197

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

La reine Rania, présidente de la Commission royale des droits humains :

Her Majesty Queen Rania
President of the Royal Commission on Human Rights
Office of Her Majesty the Queen
Royal Palace
Amman, Jordanie

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Jordanie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 NOVEMBRE 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*